

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 01/04/97
N° DE DEPOT : 5211
R.C.S. LYON : 344 867 809
N° DE GESTION: 88 B 01429

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
PARTICIPATIONS LYONNAISES
INDUSTRIELLES ET COMMERCI
46 Rue Saint Isidore
69003 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Deux pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

SPLIC
Société Anonyme au capital de 250 000 Francs
Siège Social : 46 Rue Saint Isidore
(69003) LYON

RCS LYON B 344 867 809

1 AOUT 1997

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU MARDI 25 JUIN 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

Le 25 juin,

A 12 heures,

Les actionnaires de la société SPLIC, société anonyme au capital de 250 000 F, divisé en 2 500 actions de 100 F chacune, dont le siège est 46 Rue Saint Isidore, 69003 LYON se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 46 Rue Saint Isidore 69003 LYON, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée le 7 Juin 1996 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick PFAIFER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Patricia CONFICONI est appelée comme scrutateur unique.

Maître Michel MALLET-GUY est désigné comme secrétaire.

Le Cabinet BDO GENDROT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 4 Juin 1996, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2458 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

.../...

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, décide de nommer :

- la SC PFAIFER, Société Civile au capital de 10 000 F, dont le siège social est à LYON (69003) 46 Rue Saint Isidore, représentée par Monsieur *Jean-Luc ODEYER* demeurant à *TERNAY (69360) 4 Lotissement La Cérisaie*.
- et Madame Patricia CONFICONI, demeurant 43 rue Julien (69003) LYON

en qualité d'administrateurs de la société, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2002 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur *Jean-Luc ODEYER* es qualités, et Madame Patricia CONFICONI acceptent leurs fonctions, déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte , en raison de la perte de sa qualité d'actionnaire, que Monsieur Louis PFAIFER n'exerce plus sa fonction d'administrateur à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...



SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT

Monsieur Patrick PFAIFER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick PFAIFER', written over the printed name.

SC PFAIFER

**Société Civile au capital de 10.000 francs
Siège Social : 46 Rue Saint Isidore
69003 LYON**

RCS LYON D 377 893 193

LYON, le 25 juin 1996

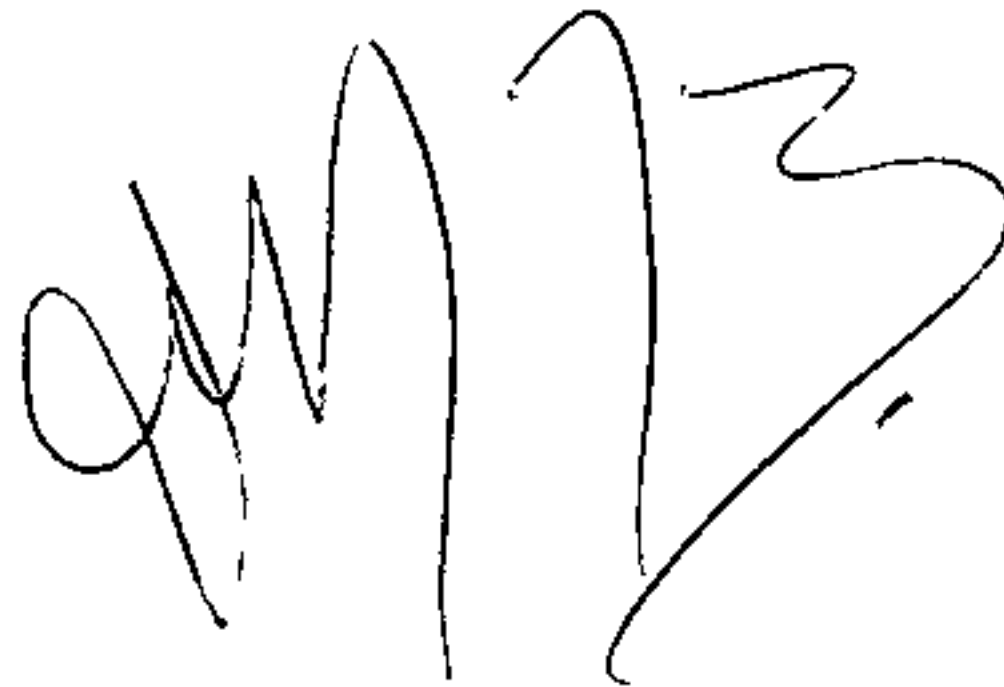
JE SOUSSIGNE

Monsieur Patrick PFAIFER
demeurant à LYON (69009) 214 Route de Saint Cyr
agissant en qualité de gérant de la société SC PFAIFER,

DESIGNE

Monsieur Jean-Luc ODEYER
demeurant à TERNAY (69360) 4 Lotissement la Cérissaie

en qualité de représentant permanent de la société SC PFAIFER, administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société SPLIC, Société Anonyme au capital de 250.000 francs dont le siège est à LYON (69003) 46 Rue Saint Isidore, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B.344.867.809 et ce, à compter du 25 juin 1996.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Odeyer', written in a cursive style.